

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

DCM240328_001

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2024

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
principale de la mairie
le 05/04/2024

Que la convocation a été faite
le 15 mars 2024

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présent :	34
Représentés :	8
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame PAYET Catherine Anne, Madame SABABADY Marie Josette, Madame BALBINE Valérie Larissa, Monsieur SAÏD Moussa, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

**DCM240328_001 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 22 FÉVRIER 2024**

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2024 joint en annexe et consultable en intégralité à la Direction Générale de la Mairie.

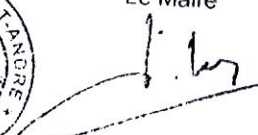
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Article Unique :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 22 février 2024.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le - 8 AVR. 2024

 Le Maire

Joë BEDIER